

Service des délégués commerciaux.—Le Service des délégués commerciaux, à titre d'organisme par lequel le ministère exerce son activité à l'étranger, s'occupe de favoriser le commerce et de protéger les intérêts commerciaux du Canada; il maintient 70 bureaux dans 49 pays.

Les délégués commerciaux font tout en leur pouvoir pour mettre les exportateurs canadiens en relation avec des acheteurs étrangers. De leur propre initiative ou à la demande du ministère ou d'hommes d'affaires canadiens, ils étudient les possibilités de vendre certains produits ou services canadiens déterminés. Leurs rapports économiques fournissent les renseignements nécessaires sur la situation locale pour permettre au ministère de formuler sa politique commerciale. Ils présentent des rapports sur l'état de la demande dans le pays où ils sont en poste ainsi que sur les prix, la concurrence, les règlements d'ordre commercial et monétaire, les tarifs douaniers, les conditions de crédit, les services de distribution, les règlements concernant l'expédition et l'emballage des marchandises, l'étiquetage, etc. Ils transmettent à Ottawa ou directement aux sociétés canadiennes intéressées, les demandes de renseignements qu'ils reçoivent d'hommes d'affaires de leur secteur au sujet de marchandises que le Canada est en mesure de fournir.

Une autre fonction importante dans plusieurs bureaux consiste à surveiller les stands et à aider à la participation de sociétés canadiennes aux foires commerciales à l'étranger. Les délégués commerciaux se chargent de faire les préparatifs sur place en vue de l'arrivée de missions commerciales canadiennes et accompagnent ces missions dans leur territoire. Ils s'occupent également de trouver des fournisseurs de biens de toutes sortes à l'intention des importateurs canadiens.

Afin de saisir et de développer les occasions de commerce, les délégués commerciaux du Canada doivent voyager considérablement dans les régions qui leur sont confiées, visiter les principaux centres commerciaux et industriels et s'entretenir avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, les hommes d'affaires, les représentants des associations commerciales ainsi qu'avec les autorités municipales. Ils établissent ainsi dans les milieux des affaires des relations sociales qui contribuent à créer un courant de sympathie envers le Canada et ses produits, préparent la voie aux exportateurs canadiens et aident à obtenir des renseignements d'ordre commercial. Les délégués commerciaux reviennent au Canada à intervalles réguliers et font des tournées des centres industriels et commerciaux. Ils peuvent ainsi étudier des problèmes particuliers avec les hommes d'affaires et préciser leurs connaissances de la situation au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique, le bureau du délégué commercial tient lieu de division commerciale et le délégué commercial a le titre de ministre (commerce), de conseiller-ministre (économie), de conseiller commercial, de secrétaire commercial ou de secrétaire commercial adjoint. Lorsqu'il est rattaché à un consulat, le délégué commercial ou le délégué commercial adjoint ajoute à son titre ordinaire celui de consul général adjoint (commerce), de consul (commerce) ou de vice-consul (commerce) selon son rang. Il peut également être chargé du bureau en qualité de consul général. Lorsque son bureau est détaché et ne fait pas partie d'une mission diplomatique, le délégué commercial peut être appelé à remplir les fonctions de consul, d'agent d'immigration et autres du fait qu'il est le seul représentant du Canada.

AGENCES DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER AU 1^{er} JANVIER 1968

AFRIQUE DU SUD

Johannesburg: Délégué commercial du Canada, Boîte postale 715, Mobil House, angle des rues Rissik et De Villiers, Johannesburg. Le territoire comprend les provinces de Natal, Transvaal et l'État libre d'Orange. Autres pays: Angola, Botswana, Lesotho, la République Malgache, l'île Maurice, le Mozambique, la Réunion et le Swaziland.

Le Cap: Délégué commercial du Canada, Boîte postale 683, African Life Centre, St. George's St. Le territoire comprend la province du Cap. Autres pays: Sainte-Hélène et le Sud-Ouest africain.